

Conventions de stage: Consignes

Ce document s'adresse exclusivement aux étudiants ayant effectué leur inscription administrative à Paris 1 leur inscription pédagogique au Cavej pour l'année universitaire 2020-2021.

Madame, Monsieur,

Les étudiants du CAVEJ, rattachés à l'Université Paris 1, peuvent effectuer un stage mais il n'est **pas intégré dans le cursus universitaire**.

Ce stage, d'une **durée maximale de 6 mois**, doit se dérouler, une fois l'inscription pédagogique au CAVEJ réalisée, entre le **18 novembre 2020** et le **31 août 2021**.

Les conventions de stage, dûment signées et accompagnées des documents demandés, devront parvenir au Cavej **impérativement avant le 18 juin 2021**. Aucune convention reçue après cette date ne sera acceptée

- **Aucun stage ne peut débuter sans l'accord préalable du Directeur du CAVEJ.**
- **Les missions du stagiaire doivent être obligatoirement à caractère juridique.**
- **Étant donné la situation sanitaire, seuls les stages se déroulant en France seront conventionnés**

Le modèle de convention vous est transmis par votre gestionnaire de scolarité.

15 jours au moins avant la date prévue du début du stage, vous devez envoyer:

- 3 exemplaires **originaux** de la convention, **tamponnés, datés et signés par l'employeur et par l'étudiant** ;
- une **attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant la couverture de votre stage** ;
- une **attestation de sécurité sociale** ;
- une grande enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse

à l'adresse suivante:

CAVEJ

Service des Stages- Scolarité Licence 1/ 2/ 3/ Masters-
17 rue Saint Hippolyte 75013 PARIS.

*N'oubliez pas d'indiquer précisément sur la convention **votre numéro d'étudiant et votre année d'études** (Licence 1, 2, 3, Masters).*

Dans le cadre du stage que vous effectuez par l'intermédiaire du CAVEJ, nous attirons votre attention sur les modalités d'appréciation prévues par la convention.

Les conventions de stage des universités de Paris prévoient la rédaction d'un rapport par chaque stagiaire signataire. Ce rapport de 5 à 10 pages (TIMES New Roman, 12, interligne 1) présente de manière condensée le travail effectué au cours du stage. De préférence subdivisé en deux parties, il se compose normalement d'une présentation générale des objectifs du stage, de la structure d'accueil, suivie d'une seconde partie portant sur les différents projets auxquels vous avez été associé, les éventuels problèmes rencontrés, des illustrations concrètes. Enfin la conclusion doit mettre en évidence les apports du stage.

En outre, il vous sera demandé de remplir un document dans lequel vous évalueriez l'accueil dont vous aurez bénéficié au sein de l'entreprise de stage.

Vous devrez adresser un exemplaire de votre rapport (dactylographié et imprimé) l'enseignant référent.

Nous vous rappelons que le rapport de stage a simplement à rendre compte de votre expérience professionnelle. Aucune note n'est attribuée à l'étudiant.

CHANTAL DONZEL

Maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne

Directrice adjointe du CAVEJ

Coordinatrice des stages

chantal.donzel@univ-paris1.fr

Récapitulatif des informations à fournir impérativement:

- Convention en trois exemplaires, avec
 - signatures **originales** de l'étudiant, du représentant de la structure d'accueil et du tuteur ;
 - tampon de la structure d'accueil ;

Dans la convention, votre attention doit particulièrement être attirée sur le fait que doivent être remplis soigneusement :

- l'encart intitulé « Sujet du stage » avec les dates, durée totale du stage et jours de présence effective ;
- l'art. 2 avec les activités confiées qui doivent **impérativement être juridiques** ; toute convention sans mission juridique sera exclue de signature ;
- l'art. 3 ;
- l'art. 4 avec les modalités d'encadrement particulièrement importantes en période d'épidémie ;
- le montant de la gratification. Celle-ci est impérative pour les stages dont la durée est supérieure à 308 heures. Pour le calcul précis de la gratification, le Gouvernement propose un simulateur de calcul à l'adresse suivante très facile d'utilisation : <<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>>

Il vous appartient de vérifier que les autres stipulations de la convention sont correctement remplies.

- Attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant la couverture de votre stage ;
L'attestation doit être suffisamment précise. Elle doit contenir les informations suivantes :
 - le nom du stagiaire : il doit être un des bénéficiaires de l'assurance ;
 - l'année de validité de l'assurance : la période du stage doit être couverte par l'assurance ;
 - l'objet de la police d'assurance : l'attestation doit préciser que les **stages universitaires** sont assurés.
- Attestation de sécurité sociale ;
- Grande enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse.